

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/10/2017

Dossier complet le :

18/10/2017

N° d'enregistrement :

2017-5516

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement de 16 lots, dont un macrolot social, à aménager sur une assiette foncière de près de 11 770 m² au sein de la commune de LANTON (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC Esprit Bassin

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe BERNARDET

RCS / SIRET

8 3 1 | 3 5 3 | 0 7 3 | 0 0 0 1 6

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.
6°a)	Constructions de routes classés dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau de la parcelle 141p de la section CB.

L'aménagement prend place sur la commune de LANTON (33). Il comprend un total de 16 lots, dont 15 lots privatifs de 500 m² et un macrolot social de logements conventionnés (35% du total de logements). Une voie nouvelle dessert le projet depuis la Route de Bordeaux et une voirie interne alimente également le macrolot social. Deux lots ne faisant pas partie du périmètre du projet sont conservés dans l'opération à venir. Un parking visiteur est prévu le long de la chaussée principale.

Les espaces verts communs ne sont pas exigés dans le cadre des orientations du PLU de la commune.

L'emprise cadastrale du projet est de près de 11 770 m² dont près de 9 200 m² de surfaces privatives (16 lots).

4.2 Objectifs du projet

L'opération programmée s'insère au sein d'une dent creuse urbaine et propose une offre de logement supplémentaire sur la commune, incluant une part de logement social (35%). L'aménagement proposé est en accord avec les documents d'urbanisme (Zone UC du PLU).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du lotissement suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des lots.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie, internet), des bordures et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : finition calcaire voirie, trottoirs et accotements, revêtements divers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs locaux et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

La gestion des eaux pluviales et usées est détaillée au sein de la note jointe en annexe.

Les eaux pluviales seront prioritairement infiltrées sur site au sein d'ouvrages de stockage, de rétention et d'infiltration lente au sein du substrat. Les eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées communes seront collectées via les bordures-caniveaux puis canalisées vers les ouvrages de rétention-infiltration à l'aide de grilles avaloirs.

En ce qui concerne les parties privatives, les propriétaires auront à s'équiper d'ouvrages de stockage reliés via des regards de branchement au drain autoroutier sous la fondation de la chaussée. Chaque lot bénéficiera ainsi d'un regard d'eaux pluviales situé en façade.

Les eaux usées seront raccordées au réseau communal à proximité de l'aménagement, au niveau de la route de Bordeaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'Eau (Déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	~ 11 770 m ²
Surface privatives (16 lots)	~ 9 200 m ²
Surface à défricher	~ 11 770 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle n°141p Section CB
Route de Bordeaux
33 138 LANTON

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 0 2 ' 5 2 " _ Lat. 4 4 ° 4 3 ' 2 9 " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF I la plus proche, "DOMAINES ENDIGUÉS D'AUDENGE" se situe à près de 2,8 km au sud-est de l'aménagement. Et la ZNIEFF II la plus proche, "BASSIN D'ARCAÇON", se situe au sud-ouest du projet, à près de 1,7 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de LANTON est classée en commune littorale au sein de la loi littoral du 3 janvier 1986.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de LANTON est située dans le périmètre d'un PPRN approuvé le 30 mars 2010 concernant l'aléa "Incendie de Forêt". Elle est également concernée par un PPRN "Inondation : Submersion marine" prescrit le 10 novembre 2010. Un PPRT, approuvé le 13 mai 2013, concernant l'aléa "Surpression-projection" est applicable sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur, ou dans un rayon de 500 m, d'un site pollué recensé sur les bases de données BASOL ou d'un site industriel recensé par les bases de données BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne. Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZSC : "BASSIN D'ARCACHON ET CAP FERRET" (FR7200679) distant de près de 1,7 km au sud-ouest du projet. - ZPS : "BASSIN D'ARCACHON ET BANC D'ARGUIN" (FR7212018) situé à 1,7 km au sud-ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement engendre la création de surfaces imperméabilisées (voiries, stationnements, bâti, trottoirs) qui altèrent de manière directe et définitive les milieux naturels recensés au droit du site. Ces milieux naturels sont le support d'une faune qui trouvera des milieux similaires pour migrer aux alentours du projet. Une partie de la faune, la plus anthropophile, pourra se maintenir au droit des jardins privés. Le projet n'entraîne pas de rupture de continuité écologique terrestre ou aquatique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches. Etant donné les distances mises en jeu, les impacts directs sur les sites remarquables sont à exclure. De plus, aucun fossé au cours d'eau n'a été recensé sur le site du projet, excluant également les incidences indirectes via le réseau hydrographique. Les impacts sur les sites Natura 2000 les plus proches sont donc considérés comme négligeables.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences indirectes sont à exclure. Par ailleurs, aucune espèce déterminante de ces ZNIEFF n'a été retrouvée sur site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de l'opération de lotissement entraînera la consommation d'espaces naturels, forestiers et semi-urbanisés. Une partie de ces espaces sont constitués de milieux urbains laissés en friche qui subissent déjà une pression anthropique marquée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors du périmètre réglementaire du PPRT du 13 mai 2013 concernant l'aléa "Suppression-projection".
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : Commune soumise à un PPRN "Inondations" - Retrait-gonflement des argiles : Absence d'aléa - Séisme : Risque "Très faible" - Feu de forêt : Aléa "Faible" à proximité directe d'un massif forestier où l'aléa est évalué comme "Fort"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération de lotissement prévoit un total de 16 logements dont un macrolot social de 8 logements environ, soit 23 logements au total. A raison de deux véhicules par foyer et d'un aller-retour quotidien, le trafic maximal estimé est d'environ 92 véhicules/jour. La route de Bordeaux, par laquelle l'accès et la sortie sont prévues, est suffisamment dimensionnée pour absorber cette hausse de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futurs habitations et les éclairages publics (voiries).</p> <p>Le projet est concerné par les émissions lumineuses émanant du tissu urbain déjà existant.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront directement raccordées au réseau communal et dirigées vers les filières de traitement adaptées.</p> <p>Les eaux pluviales seront quant à elles collectées et infiltrées dans le substrat, sans rejet vers le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées. Il s'agira uniquement de déchets inertes.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération ne situe à proximité d'aucun patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. L'aménagement s'insère dans une dent creuse urbaine en lisière de massif forestier. Elle ne modifiera pas de façon conséquente la perception visuelle depuis la route de Bordeaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un lotissement amène à reconsidérer le secteur vers une vocalisation d'habitat pavillonnaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Réalisation des travaux de défrichement de préférence en dehors de la période de reproduction de la faune. La période la plus favorable s'étalant de septembre à février.
- Gestion des eaux pluviales au sein de mesures compensatoires permettant l'infiltration des eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées publiques et privées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en adéquation avec les orientations des documents d'urbanisme (Zone UC). Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou ZNIEFF et aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été relevée. Les incidences directes sur les sites Natura 2000 les plus proches sont nulles et les incidences indirectes potentielles sont estimées négligeables. Par ailleurs, aucune zone humide n'a été recensé sur site ou à proximité. Le projet héberge des habitats naturels et semi-anthropisés très communs au niveau départemental et n'entraîne pas de rupture de continuité écologique. Les espèces les plus anthropophiles pourront se maintenir au sein des espaces privatifs tandis que les autres espèces trouveront de nombreux habitats de substitution à l'est et au nord-ouest du projet au sein des massifs forestiers.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Extrait du plan de zonage du PLU (4.6) - Plan de composition du projet (4) - Carte des habitats naturels et anthropiques (5) - Compte-rendu de terrain (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA TESTE DE BUCH.

le.

17/10/17

Signature



Philippe BERNARDET
pour la SNC ESPRIT BASSIN.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

C. ANNEXES

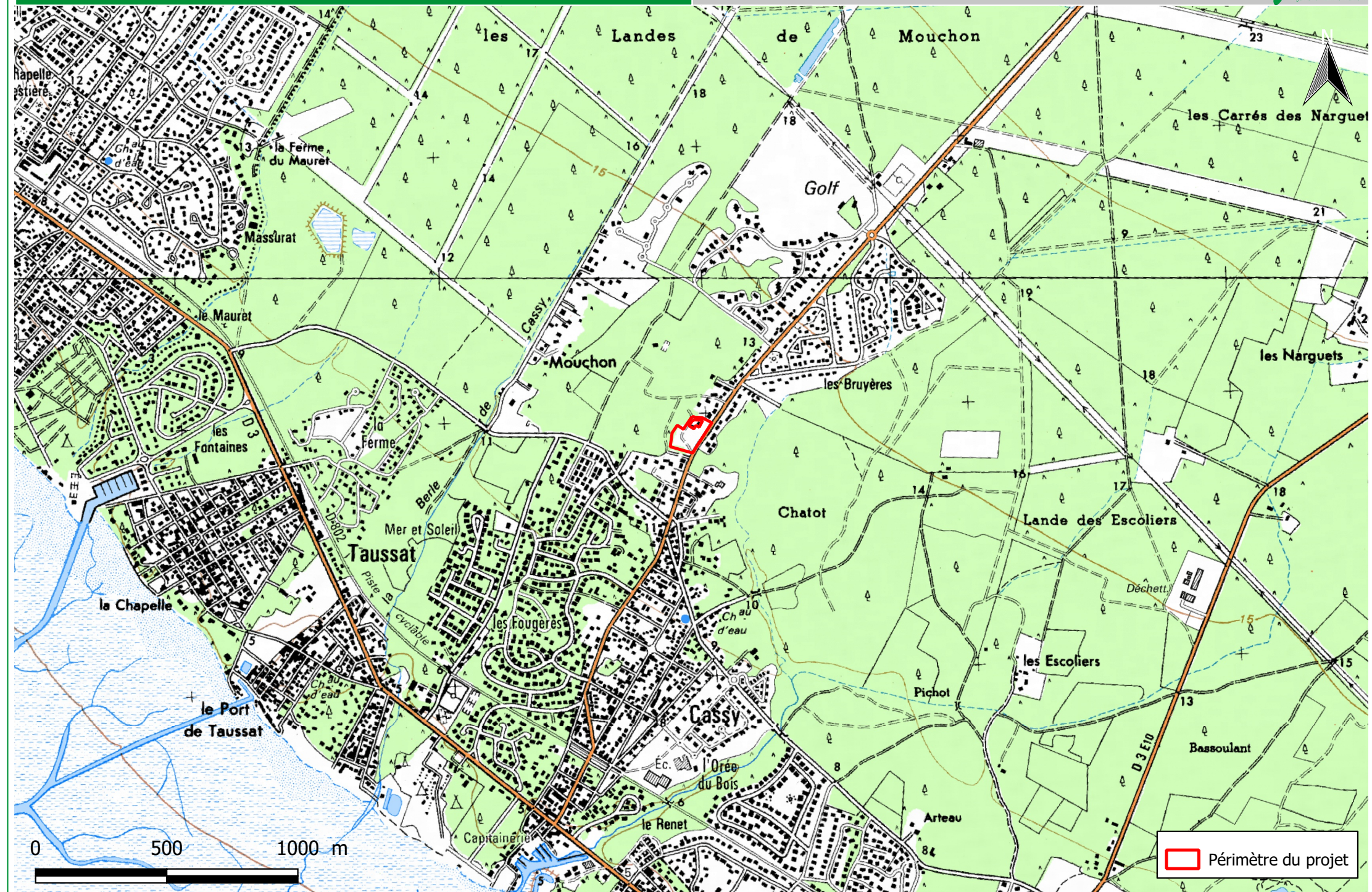
I. PLAN DE SITUATION

Situation géographique

Projet de lotissement
Commune de LANTON (33)

Source : Cadastre
Auteur : ENVOLIS
Date : 04/09/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement

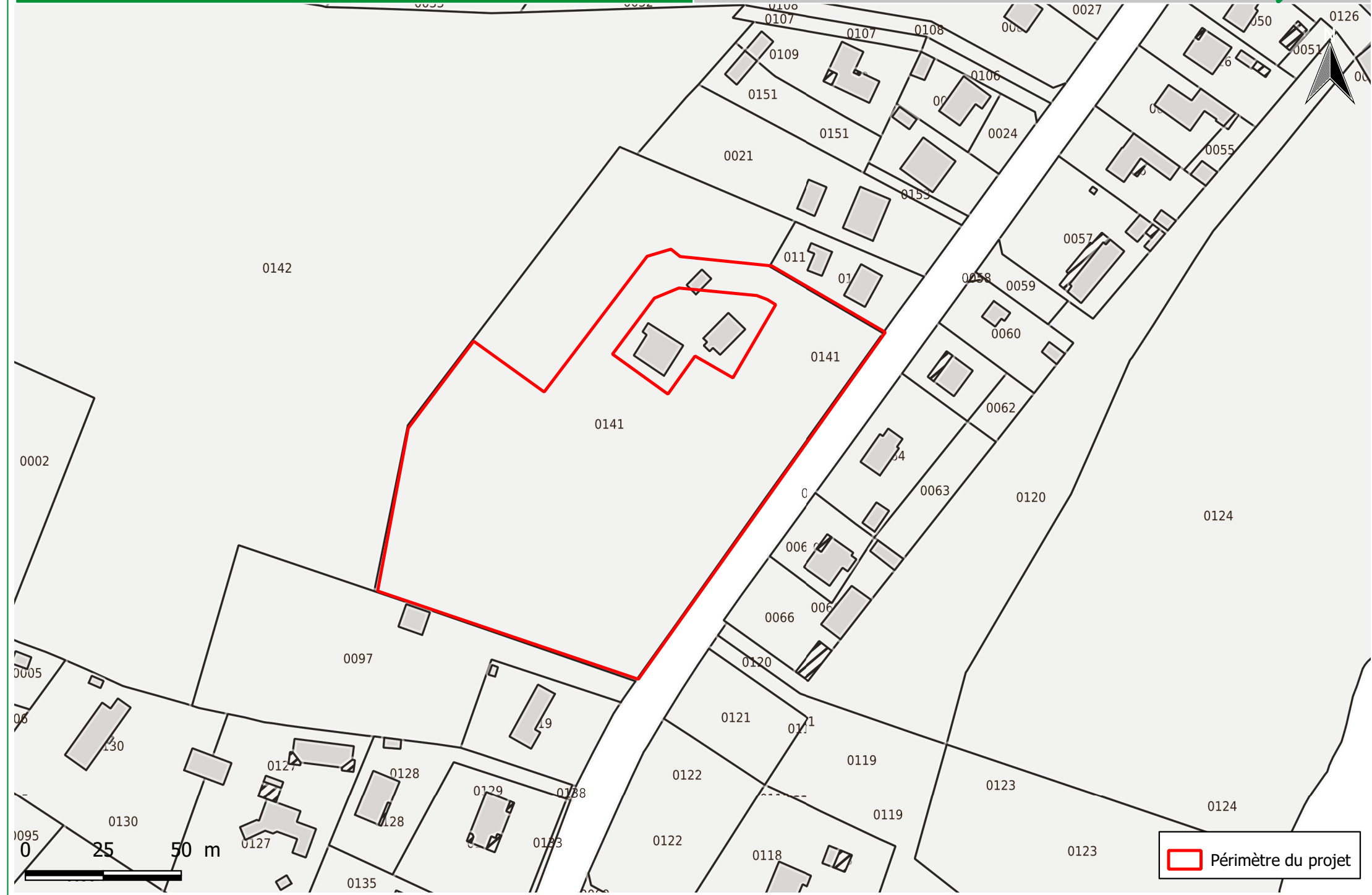


II. PLAN CADASTRAL

Situation cadastrale

Projet de lotissement
Commune de LANTON (33)

Source : Cadastre
Auteur : ENVOLIS
Date : 04/09/17



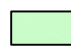





III. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET

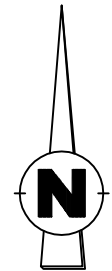
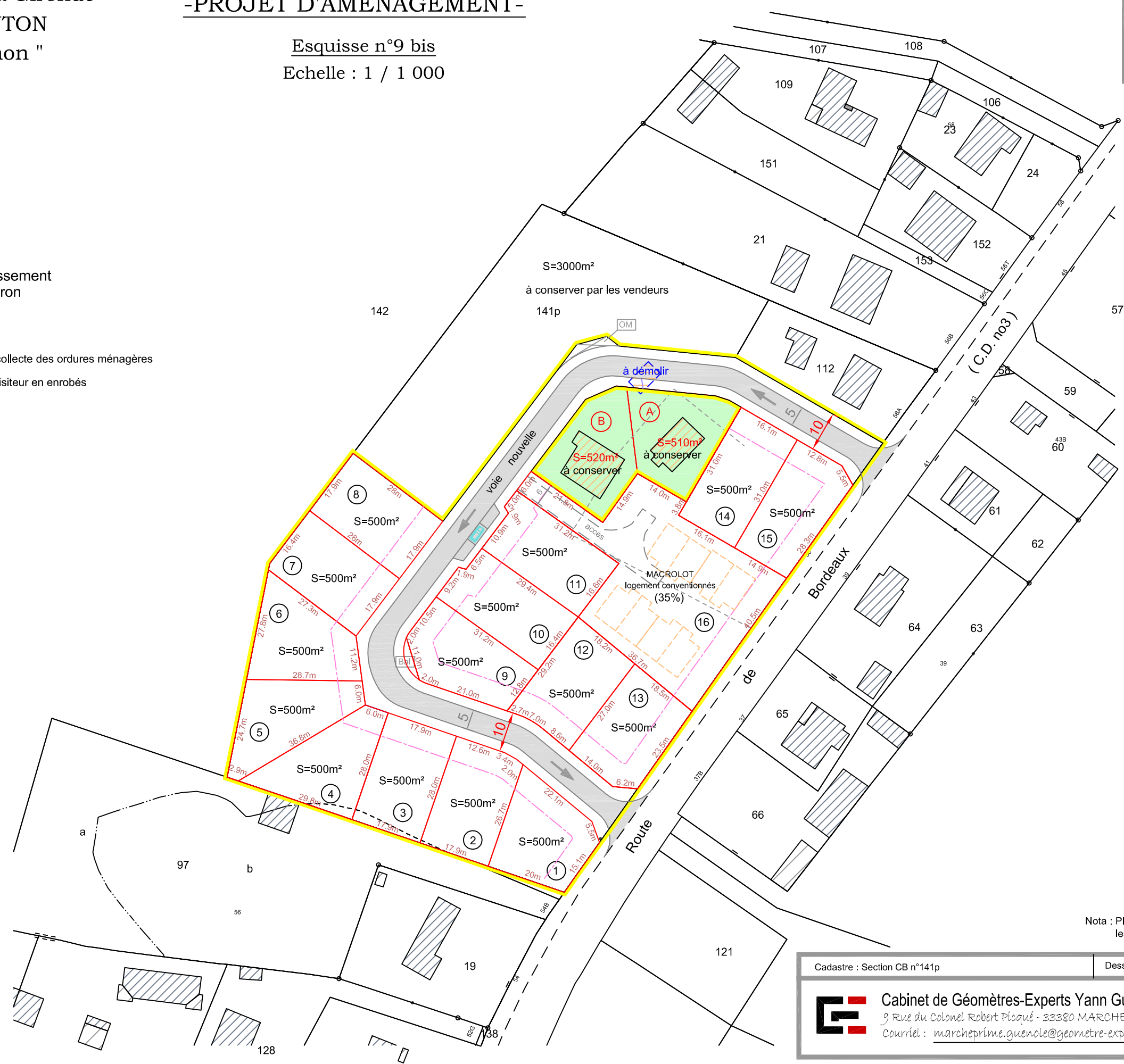
-PROJET D'AMENAGEMENT-

Esquisse n°9 bis
Echelle : 1 / 1 000

Maitre d'Ouvrage
SNC ESPRIT BASSIN


- Légende -

-  2 Lots bâtis à détacher
S=1030m² environ
-  Périmètre du lotissement
S=11 770m² environ
- 16 lots : S=9200m²
-  Boîtes aux lettres
-  Emplacement pour la collecte des ordures ménagères
-  Chaussée et parking visiteur en enrobés
-  Sens de circulation



Nota : Plan établi d'après des documents cadastraux,
les dimensions et superficies ne sont qu'indicatives.

Cadastre : Section CB n°141p | Dess : CG | Date : 22.09.2017 | Réf : M17.181

 **Cabinet de Géomètres-Experts Yann Guérolé**
9 Rue du Colonel Robert Picqué - 33380 MARCHEPRIME
Courriel : marcheprime.guenole@geometre-expert.fr

TEL:05.57.71.11.84
FAX:05.57.71.10.99

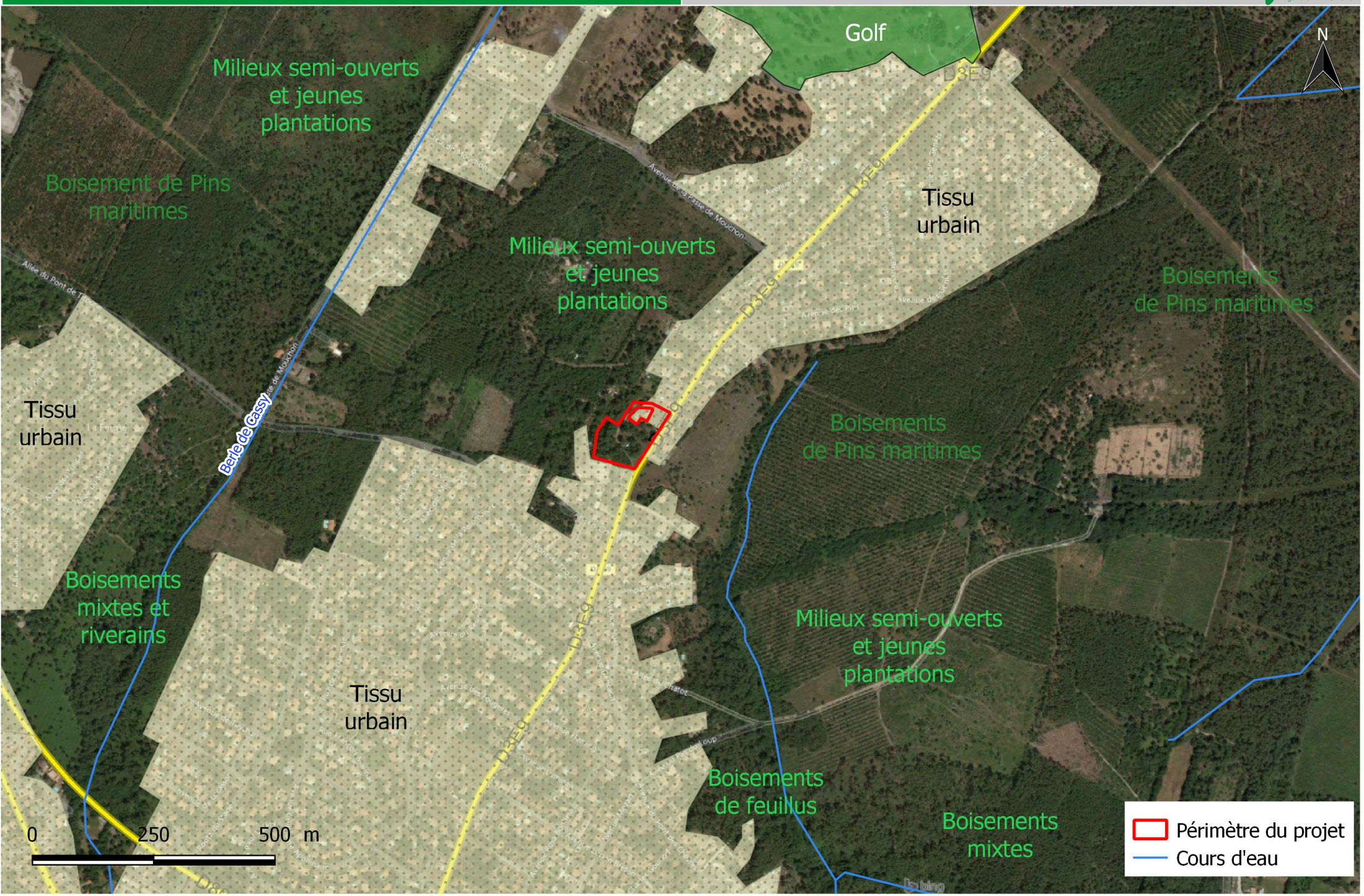
IV. PLAN DES ABORDS DU PROJET

Abords du projet

Projet de lotissement
Commune de LE TEICH (33)

Source : Bing Aerial, SIEAG
Auteur : ENVOLIS
Date : 24/07/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement

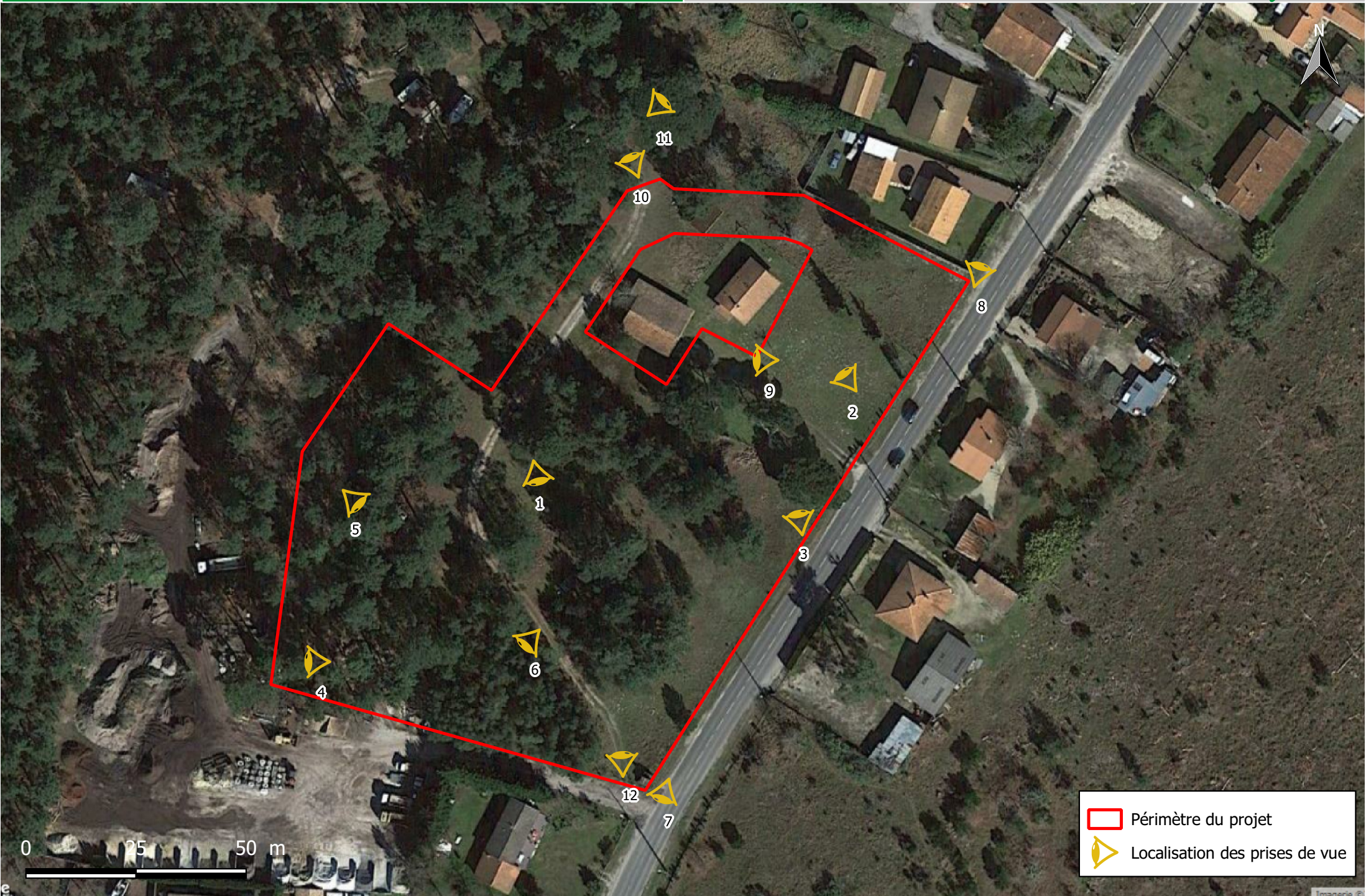



V. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ÉTUDE


Localisation des prises de vue

Projet de lotissement
Commune de LANTON (33)

Source : Google Satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 06/09/17



 Périimètre du projet

 Localisation des prises de vue

PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR D'ETUDE

Datées du 30 août 2017

- Milieu 1 : Pelouse sableuse ouverte à annuelles → code CB : 35.21



- Milieu 2 : Pelouse sableuse ouverte à annuelles x Végétation de friche → code CB : 35.21 x 87.1



- Milieu 3 : Prairie mésophile dégradée → code CB : 38.2



- Milieu 4 : Chênaie acidiphile aquitano-ligérienne → code CB : 41.55



- Milieu 5 : Forêt de Pins maritimes → code CB : 42.81



- Milieu 6 : Forêt de jeunes Pins maritimes → code CB : 42.81



- Vue sur la route de Bordeaux en direction de TausSAT



- Vue sur la route de Bordeaux en direction du nord-est



- Vue sur le logement et la grange conservés à proximité directe du projet



- Vue sur le massif forestier au nord-ouest du projet



- Vue sur les habitations riveraines au nord

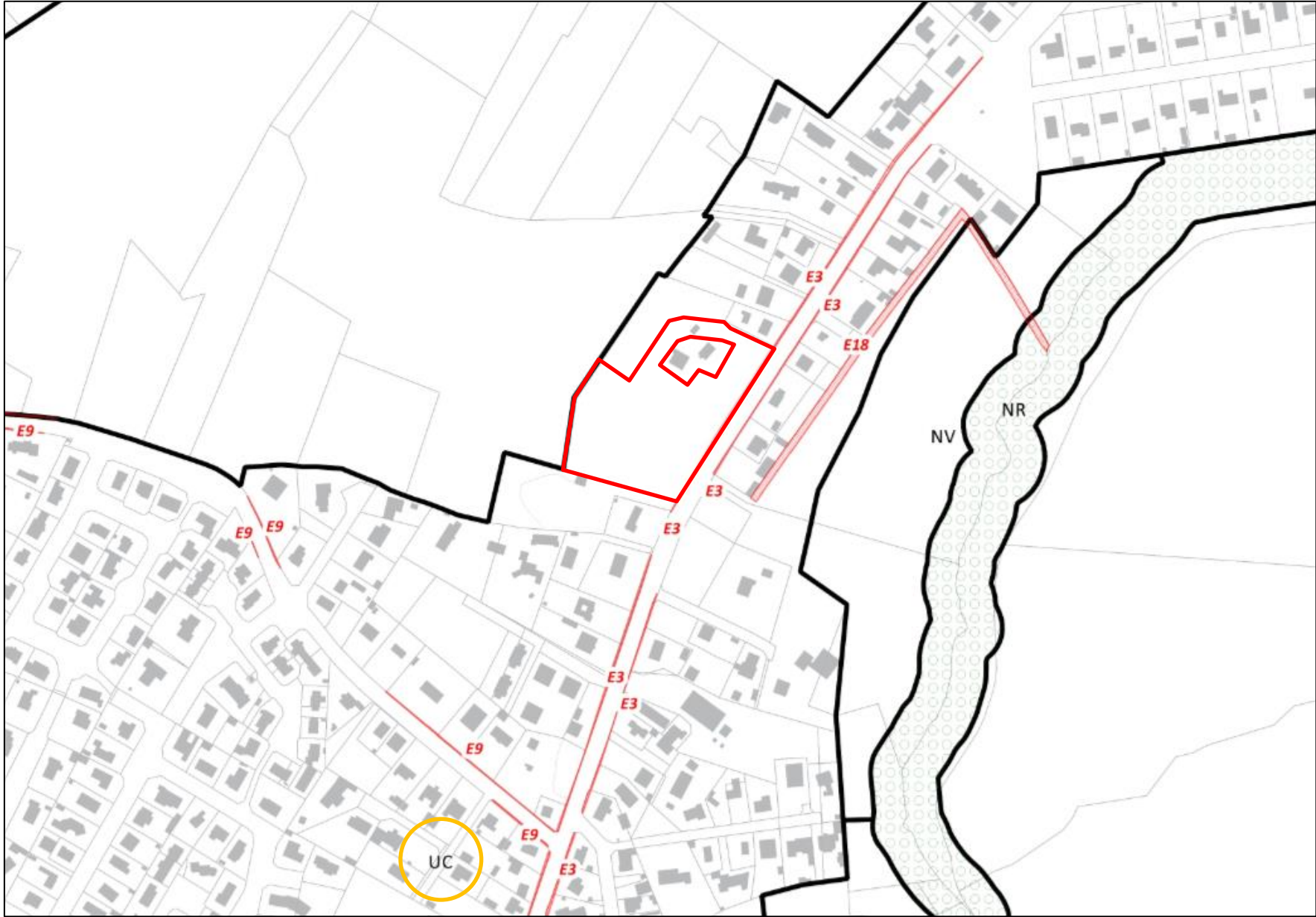


- Vue depuis l'angle sud-est du projet



**VI. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU
 PLU**

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE DE LANTON
(Source : Mairie de LANTON – PLU arrêté le 27 janvier 2017)

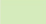








VII. CARTE DES HABITATS NATURELS ET ANTHROPIQUES AU SEIN DU SITE D'ÉTUDE

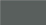



 Périmètre du projet

Habitats (Code Corine Biotopes)

-  35.21 Pelouse sableuse ouverte à annuelles
-  35.21 x 87.1 Pelouse sableuse ouverte à annuelles x Végétation de friche
-  38.2 Prairie mésophile dégradée
-  41.55 Chênaie acidiphile aquitano-ligérienne
-  42.81 Forêt de Pins maritimes
-  42.81 Forêt de jeunes Pins maritimes
-  Arbres isolés (Cyprés, Pin parasol, Châtaignier)

Autres

-  Bâti
-  Chemin d'accès sableux

0 25 50 m

VIII.

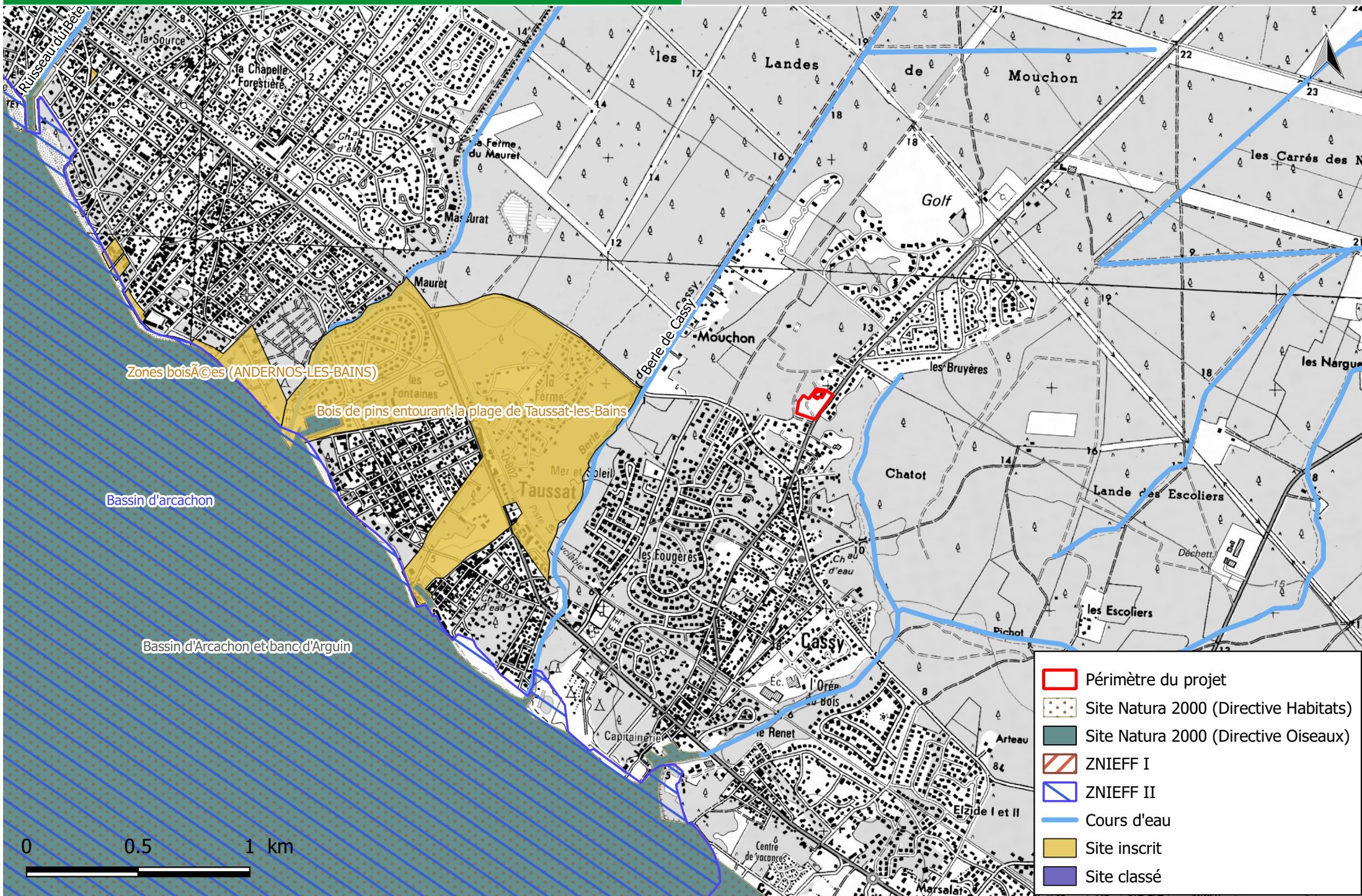
**LOCALISATION DES SITES NATURA
2000 LES PLUS PROCHES**

Milieux naturels remarquables

Projet de lotissement
Commune de LANTON (33)

Sources : Scan25 IGN, CARMEN Aquitaine
Auteur : ENVOLIS
Date : 04/09/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement



- Périmètre du projet
- Site Natura 2000 (Directive Habitats)
- Site Natura 2000 (Directive Oiseaux)
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Cours d'eau
- Site inscrit
- Site classé

IX. COMPTE-RENDU DE TERRAIN

Compte Rendu Terrain

Inventaire floristique et faunistique

Diagnostic Zones Humides

30 août 2017 - Eté

I. INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

I.1. Flore

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude sur la commune du LANTON (33) est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997).

Le tableau ci-après présente les 6 habitats définis par l'étude de la végétation :

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000
1	Pelouse sableuse ouverte à annuelles	35.21	/
2	Pelouse sableuse ouverte à annuelles x Végétation de friche	35.21 x 87.1	/
3	Prairie mésophile dégradée	38.2	/
4	Chênaie acidiphile aquitano-ligérienne	41.55	/
5	Forêt de Pins maritimes	42.81	/
6	Forêt de jeunes Pins maritimes	42.81	/

Les tableaux présentés ci-après reprennent les espèces végétales principales observées au sein des habitats présents dans l'emprise du projet.

Les espèces notées en gras correspondent à des espèces hygrophiles d'après l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008. La cartographie localisant ces habitats est présentée précédemment. Les espèces dont

le recouvrement total est inférieur à 5% ne sont pas prises en compte lors de l'évaluation du caractère hygrophile de l'habitat étant donné leur faible pouvoir représentatif.

➤ **Habitat 1 : Pelouse sableuse ouverte à annuelles → code CB : 35.21**

Cette formation rase et ouverte est visible sous forme de mosaïque au niveau du périmètre d'étude. Elle est particulièrement présente le long de la frontière est du projet, mais également sous forme de nappes hétérogènes en continuité des boisements de Pin maritimes.

La pelouse est dominée par l'Hélianthème à gouttes (*Tuberaria guttata*), dont certains individus sont encore en floraison. L'Agrostis de Curtis (*Agrostis curtisii*) et la Canche caryophyllée (*Aira caryophyllea*) accompagnent l'Hélianthème en majorité. D'autres espèces, en provenance des habitats alentours, viennent s'ajouter au cortège : Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Petite oseille (*Rumex acetosella*), Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) ou encore Sporobole tenace (*Sporobolus fertilis*), etc.

Une importante strate muscinale est visible au sol, ainsi que des secteurs de sols nus, sableux. Cette formation s'établit sur des sols se ressuyant rapidement, et sa pérennité est directement dépendante de la capacité filtrante du substrat.

Tableau 1 : Liste des espèces végétales au sein de la Pelouse sableuse ouverte à annuelles

Espèces végétales		Taux de recouvrement	Taux de recouvrement cumulé
Nom français	Nom latin		
Strate arbustive = +			
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	+	
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	+	
Strate herbacée = 60%			
Hélianthème à gouttes	<i>Tuberaria guttata</i>	20%	20%
Agrostis sétacée	<i>Agrostis curtisii</i>	12%	32%
Canche caryophyllée	<i>Aira caryophyllea</i>	8%	40%
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	5%	45%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%	50%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	3%	
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	3%	
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	2%	
Vulpie queue-de-rat	<i>Vulpia myuros</i>	2%	
Sporobole tenace	<i>Sporobolus fertilis</i>	+	
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	+	
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	+	

➤ **Habitat 2 : Pelouse sableuse ouverte à annuelles x Végétation de friche → code CB : 31.23 x 31.831**

Cet habitat s'établit principalement au niveau de l'angle nord-est du périmètre d'étude et s'étend ensuite de manière plus ou moins nette vers le nord. Il s'agit d'un habitat mixte dont le caractère est intermédiaire entre les deux communautés végétales qui le composent.

L'Hélianthème à gouttes est toujours présent mais dominé par la Sporobole tenace (*Sporobolus fertilis*), la Sétaire glauque (*Setaria pumila*) ou encore l'Eleusine à deux épis (*Eleusine tristachya*) qui sont des espèces typiques des végétations rudérales, dont le caractère envahissant peut être problématique.

La prépondérance des espèces rudérales est particulièrement marquée à proximité des habitations qui avoisine le périmètre d'étude.

Tableau 2 : Liste des espèces dominantes présentes au sein de la Pelouse sableuse ouverte à annuelles x Végétation de friche

Espèces végétales		Taux de recouvrement	Taux de recouvrement cumulé
Nom français	Nom latin		
Strate arbustive = 3%			
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	2%	2%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	1%	3%
Strate herbacée = 97%			
Sporobole tenace	<i>Sporobolus fertilis</i>	35%	35%
Hélianthème à gouttes	<i>Tuberaria guttata</i>	15%	50%
Sétaire glauque	<i>Setaria pumila</i>	12%	
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	10%	
Eleusine à deux épis	<i>Eleusine tristachya</i>	6%	
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	5%	
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	4%	
Vulpie queue-de-rat	<i>Vulpia myuros</i>	4%	
Pourpier maraîcher	<i>Portulaca oleracea</i>	3%	
Chiendent pied de poule	<i>Cynodon dactylon</i>	3%	
Vergerette du Canada	<i>Solidago canadensis</i>	+	
Morelle noire	<i>Solanum nigra</i>	+	
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	+	

➤ **Habitat 3 : Prairie mésophile dégradée → code CB : 38.2**

Cet habitat recouvre une surface limitée au sein du périmètre strict du projet mais s'étend sur la quasi-totalité du reste du terrain au nord. On y retrouve comme sur la majorité du terrain une Chênaie arbustive éparse piquetée de quelques individus arborés.

Mais également une Lande à Ajoncs, à priori récemment perturbée, qui est donc principalement composée de débris végétaux et notamment beaucoup d'Ajoncs d'Europe. Les espèces végétales peinent à percer cette barrière compacte que forment les résidus d'Ajoncs ce qui entraîne une lente recolonisation du milieu. On retrouve ainsi à faible effectif de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), de la Bourdaine ou encore de la Callune.

Tableau 3 : Liste des espèces dominantes de la Prairie mésophile dégradée

Espèces végétales		Taux de recouvrement	Taux de recouvrement cumulé
Nom français	Nom latin		
Strate arbustive = 5%			
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	3%	3%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	2%	5%
Strate herbacée = 85%			
Agrostis délicat	<i>Agrostis capillaris</i>	30%	30%
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	18%	48%
Folle-avoine	<i>Avena fatua</i>	10%	58%
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	8%	
Hélianthème à gouttes	<i>Tuberaria guttata</i>	7%	
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	5%	
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	5%	
Chiendent pied de poule	<i>Cynodon dactylon</i>	3%	
Vergerette du Canada	<i>Solidago canadensis</i>	3%	
Danthonie retombante	<i>Danthonia decumbens</i>	3%	
Morelle noire	<i>Solanum nigra</i>	2%	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1%	
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	+	
Laiteron commun	<i>Sonchus oleraceus</i>	+	
Laïche à épis espacés	<i>Carex remota</i>	+	
Ray-grass anglais	<i>Lolium perenne</i>	+	

➤ **Habitat 4 : Chênaie acidiphile aquitano-ligérienne → code CB : 41.55**

L'habitat décrit ci-contre s'établit de manière limitée le long de la frontière ouest du projet, en contact direct avec le boisement de Pins maritimes.

Le boisement est essentiellement arbustif, avec de jeunes sujets de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), à la limite de la strate arborée où quelques sujets de Pins maritimes et Chênes pédonculés sont présents.

D'autres espèces, d'affinités forestières, sont à noter : l'Arbousier (*Arbutus unedo*), le Fragon faux-houx (*Ruscus aculeatus*) parmi les arbustes, et un cortège mixte en ce qui concerne la strate herbacée : Lierre grimpant, Canche flexueuse, Garance voyageuse (*Rubia peregrina*) ou encore Bruyère cendrée (*Erica cinerea*).

Tableau 4 : Liste des espèces végétales au sein de la Chênaie éparse x Lande mésohygrophile

Espèces végétales		Taux de recouvrement	Taux de recouvrement cumulé
Nom français	Nom latin		
Strate arborée = 10%			
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	5%	5%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%	10%
Strate arbustive = 30%			
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	70%	70%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	5%	
Fragon faux-houx	<i>Ruscus aculeatus</i>	+	
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	+	
Strate herbacée = 45%			
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	15%	70%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	10%	
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	5%	
Canche flexueuse	<i>Deschampsia flexuosa</i>	5%	
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>	3%	
Mélampyre des prés	<i>Melampyrum pratense</i>	3%	
Fragon faux-houx	<i>Ruscus aculeatus</i>	3%	
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	1%	
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	+	
Germandrée scorodaine	<i>Teucrium scorodonia</i>	+	

➤ **Habitat 5 : Forêt de Pins maritimes → code CB : 42.81**

Cette formation résineuse occupe le cœur du projet ainsi qu'une partie de la moitié ouest du périmètre d'étude.

Il s'agit d'un boisement moyennement mûre de Pin maritime, comprenant quelques sujets âgés. La strate arbustive se décline selon un cortège typique : Pin maritime, Arbousier, Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) ou encore Genêt à balais qui se développent à l'ombre des résineux.

Au sol, la grande quantité de litière, sous forme d'aiguilles de pins, acidifie le sol et rend difficile la germination des espèces. On y retrouve tout de même l'Hélianthème à gouttes, de jeunes pousses de Pin maritime ou encore la Fougère aigle, en nappe peu étendues.

Tableau 5 : Liste des espèces dominantes de la Forêt de Pins maritimes

Espèces végétales		Taux de recouvrement	Taux de recouvrement cumulé
Nom français	Nom latin		
Strate arborée = 80%			
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	75%	75%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%	
Strate arbustive = 35%			
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	15%	35%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	12%	47%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	5%	52%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	3%	
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	+	
Vigne vierge	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	+	
Strate herbacée = 50%			
Hélianthème à gouttes	<i>Tuberaria guttata</i>	10%	10%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	8%	18%
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	6%	24%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%	29%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	5%	34%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	4%	38%
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	3%	41%
Canche flexueuse	<i>Deschampsia flexuosa</i>	3%	44%
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	3%	47%
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	3%	50%
Sabline des montagnes	<i>Arenaria montana</i>	+	

➤ **Habitat 6 : Forêt de jeunes Pins maritimes → code CB : 42.81**

Ce boisement se développe au sud du périmètre d'étude et montre une densité de résineux importante.

Il se distingue de l'habitat précédent par la jeunesse du boisement, avec des Pins maritimes de 15 à 25 ans selon le secteur. L'organisation générale du cortège et la répartition des espèces sont cependant similaires.

Tableau 6 : Liste des espèces dominantes de la Forêt de jeunes Pins maritimes

Espèces végétales		Taux de recouvrement	Taux de recouvrement cumulé
Nom français	Nom latin		
Strate arborée = 70%			
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	70%	70%
Strate arbustive = 65%			
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	30%	35%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	10%	45%
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	8%	53%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	5%	
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	5%	
Fragon faux-houx	<i>Ruscus aculeatus</i>	4%	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	3%	
Strate herbacée = 50%			
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	10%	10%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	8%	18%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	6%	24%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%	29%
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	5%	34%
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	4%	38%
Canche flexueuse	<i>Deschampsia flexuosa</i>	3%	41%
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	3%	44%
Héliantheme à gouttes	<i>Tuberaria guttata</i>	3%	47%
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>	3%	50%
Iris d'eau	<i>Iris pseudacorus</i>	+	

I.2. Faune

➤ Avifaune

14 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient ou étaient en vol.

Oiseaux		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France
Nom français	Nom latin	Annexe 1			
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	/	/	X	LC
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>	/	Annexe III	/	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	/	Annexe II	X	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	Annexe III	X	LC
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	/	Annexe II	X	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	/	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	/	Annexe II	X	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	/	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes Troglodytes</i>	/	Annexe II	X	LC

- **Statut UICN - LC** = Préoccupation mineure
- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de

reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.

- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Toutes ces espèces sont très communes sur le territoire girondin et ne bénéficient pas de statuts de protection communautaires ou d'inscription au sein de la Liste rouge au titre du déclin de leur population. Pour autant, la majorité des espèces recensées sont protégées nationalement. Elles évoluent au sein des milieux forestiers mais également dans les milieux urbains et semi-urbains.

➤ Mammifères

Des traces de présence de mammifères (empreintes, fèces, etc.) ont été observées sur le terrain d'étude. Ces mammifères sont listés dans le tableau suivant ainsi que leur protection réglementaire :

Mammifères		Directive Habitat-Faune- Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin				
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	/	Annexe III	/	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	/	Annexe III	X	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	/	/	/	LC

Seules des traces de présence indirecte de Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) et de Sanglier (*Sus scrofa*). Il s'agit d'espèces très fréquentes sur le territoire national, régional et départemental et elles ne présentent aucun enjeu majeur. Elle ne bénéficie pas d'une protection nationale.

Des traces de repas d'Ecureuil roux ont également été repérées sur site, et l'espèce doit fréquenter les essences résineuses qui ne manquent pas dans le secteur.

Il faut noter que les milieux qui composent le site d'étude sont également susceptibles de renfermer des espèces communes de mammifères tels que le renard roux (*Vulpes vulpes*), le blaireau européen (*Meles meles*), la fouine (*Martes foina*), les mulots (*Apodemus spp.*), etc.

➤ Reptiles et amphibiens

Reptile		Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des reptiles de France	Liste rouge des reptiles d'Europe
Nom français	Nom latin					
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	Annexe II et III	Art.2	LC	LC

Deux individus de Lézard des murailles ont été observés durant l'investigation du 30 août 2017. Ce reptile, capable de coloniser de nombreux biotopes et même les milieux urbains, ne constitue pas un enjeu majeur du site, bien qu'il soit protégé au niveau national ainsi qu'au titre de la Directive Habitats Faune Flore.

Concernant les amphibiens, aucune observation directe n'est à signaler. Le site ne comporte aucun fossé, cours d'eau ou plan d'eau susceptible d'héberger la reproduction de ces espèces.

➤ Entomofaune

Espèces avérées		Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge de France	Liste rouge européenne
Nom français	Nom latin					
Lépidoptères						
Agreste	<i>Hipparchia semele</i>	/	/	/	LC	LC
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	/	/	/	LC	LC
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	/	/	/	LC	LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	/	/	/	LC	LC

Quatre espèces de lépidoptères ont été contactées sur site, toutes très communes de ce type de milieux, et sans enjeux de protection notable.

Aucun odonate n'a été contacté sur site, faute de milieux favorables au cycle de vie de ce taxon.

II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

II.1. Zonages réglementaires

➤ SDAGE Adour-Garonne

Le site est concerné par le **SDAGE « Adour Garonne 2016 – 2021 »**, approuvé le 1^{er} décembre 2015.

Les priorités du SDAGE sont les suivantes :

- non dégradation des masses d'eau superficielles (cours d'eau, lacs, côtières et de transition) et souterraines,
- obtention des objectifs d'état des eaux souhaités pour les masses d'eau superficielles et souterraines,
- protection des ressources en eau dans les différentes « zones protégées » instituées en application de directives antérieures à la DCE, notamment pour la production d'eau potable et l'exercice de la baignade dans les zones officielles ;
- prévention ou la limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines ;

- inversion de toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration en polluants dans les eaux souterraines ;
- réduction progressive, ou selon les cas, la suppression des émissions, rejets et pertes de substances prioritaires pour les eaux de surface.

Une cartographie des zones humides élémentaires du Bassin Adour-Garonne a été établie par la compilation des inventaires de terrain réalisés sur le territoire du SDAGE. Les zones humides ainsi diagnostiquées fournissent une **couche informative** dont les objectifs sont les suivants :

- évaluer l'état de la connaissance des zones humides sur le Bassin Adour Garonne ;
- évaluer l'évolution dans le temps de ces zones ;
- alerter sur l'existence des zones dans le cadre de projets d'aménagement ;
- planifier les opérations d'inventaire pour compléter l'état de la connaissance.

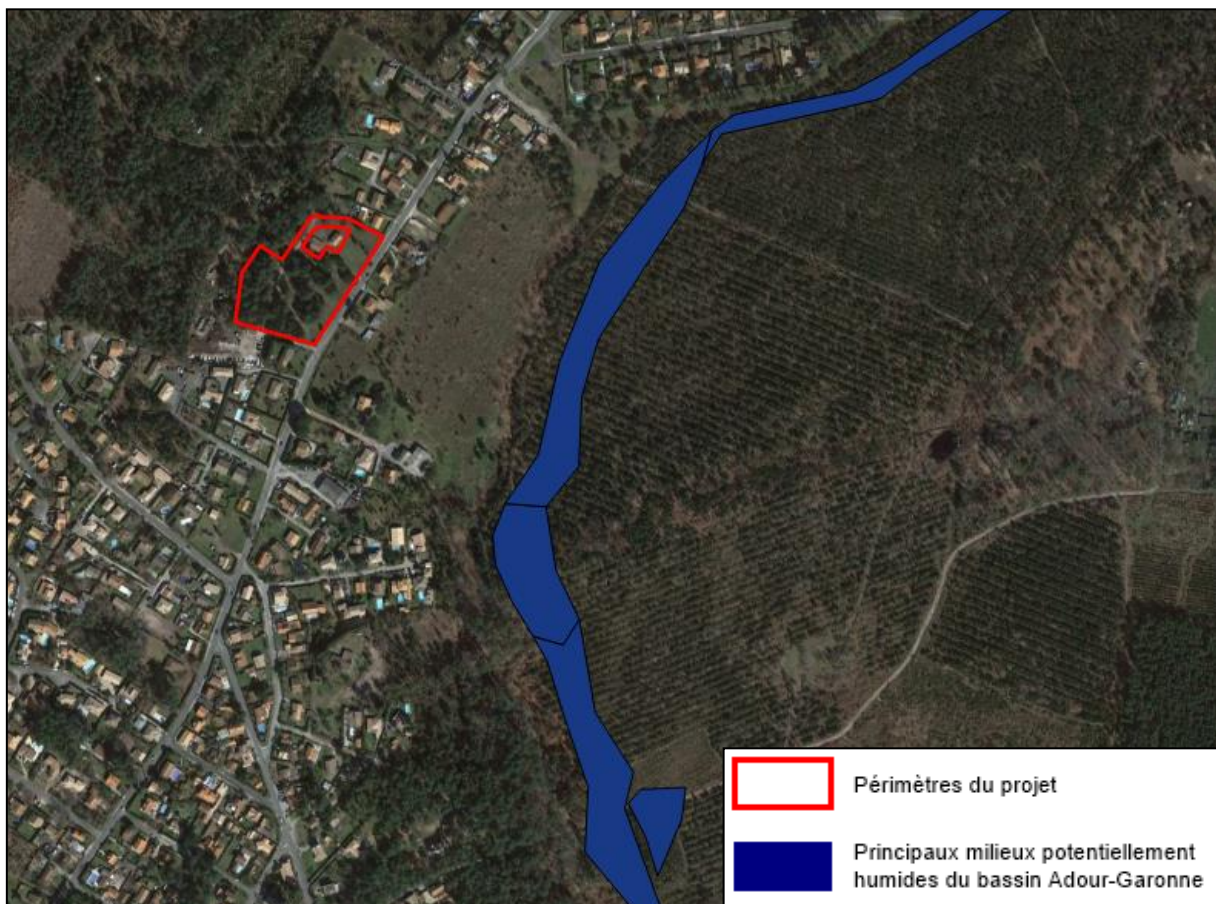


Figure 1 : Zones humides du SDAGE Adour-Garonne (Source : SIEAG)

En ce qui concerne le projet situé sur la commune de LANTON, **le périmètre du projet n'est pas concerné par les zones humides élémentaires inventoriées dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 (en bleu ci-dessus).**

Rappelons que ce zonage ne possède qu'une portée informative et ne prévaut pas sur un diagnostic zones humides conduit selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, article 1^{er}), la circulaire du 18 janvier 2010 ainsi que la décision du Conseil d'Etat du 22 février 2017. Ce diagnostic de terrain est détaillé par la suite de ce rapport.

➤ SAGE « Lacs médocains »

La commune de LANTON est concernée par le **SAGE « Lacs Médocains »**, actuellement mis en œuvre, dont le périmètre a été fixé par l'arrêté du 30 mai 2001. Ce SAGE a également été approuvé par arrêté d'approbation en date du 25 octobre 2007 2016. Une cartographie des zones humides effectives est consultable et a été établie au niveau de l'ensemble du périmètre du SAGE. La commune de LANTON n'est comprise que de manière anecdotique dans le périmètre du SAGE et n'est pas concernée par les zones humides recensées.

Le projet d'aménagement ne se trouve pas intégré au sein d'un des périmètres des zones humides du SAGE « Lacs médocains ».

➤ SAGE « LEYRE, COURS D'EAU CÔTIERS ET MILIEUX ASSOCIES »

La commune de LANTON est également concernée par le SAGE « **Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés** », actuellement mis en œuvre, dont le périmètre a été fixé par l'arrêté du 13 juillet 2001 modifié par l'arrêté du 9 décembre 2013. Ce SAGE a également été révisé par arrêté préfectoral en date du 13 février 2013. Une enveloppe des zones humides prioritaires (anciennes zones vertes) a été consignée sous la forme d'un atlas dont un extrait figure ci-après.

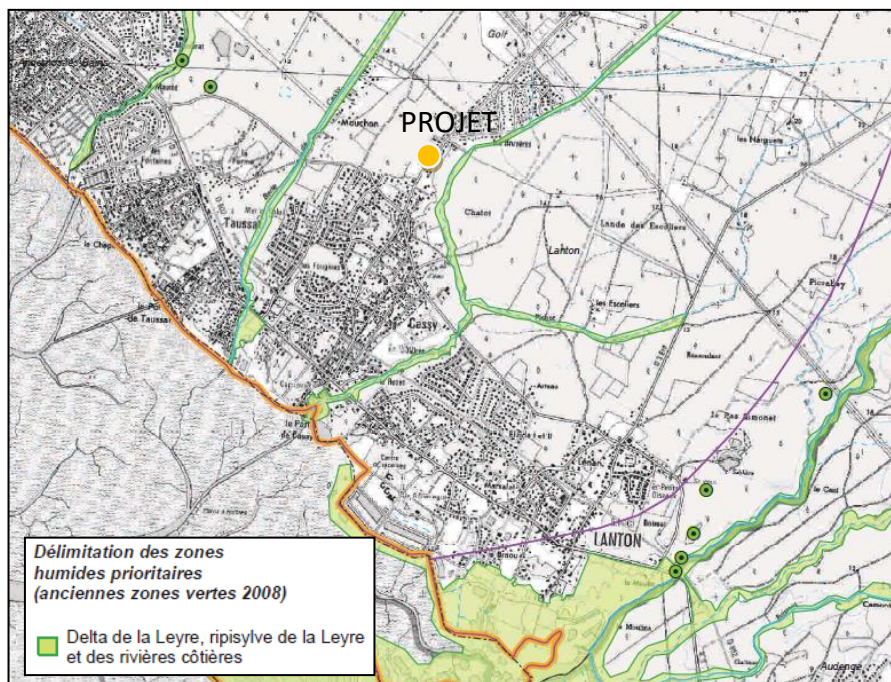


Figure 2 : Délimitation des zones humides prioritaires du SAGE " Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés " (Source : GERE 2005, PNRLG 2012)

Le projet d'aménagement ne se trouve pas intégré au sein d'un des périmètres des zones humides du SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ».

II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire mené le 30 août 2017 (Cf. tableau des espèces composant les habitats décrits précédemment), plusieurs habitats composent ce site d'étude et aucun n'est considéré comme un habitat hygrophile.

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Pelouse sableuse ouverte à annuelles	35.21	/	NON
2	Pelouse sableuse ouverte à annuelles x Végétation de friche	35.21 x 87.1	/	NON
3	Prairie mésophile dégradée	38.2	/	NON
4	Chênaie acidiphile aquitano-ligérienne	41.55	/	NON
5	Forêt de Pins maritimes	42.81	/	NON
6	Forêt de jeunes Pins maritimes	42.81	/	NON

D'après les tableaux présentés précédemment, les habitats indiqués dans les cases colorées en blanc ne sont pas classés comme des zones humides étant donné qu'aucune des espèces dominantes de chaque habitat n'est considérée comme caractéristique de zones humides (Annexe II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).

II.2. Critère pédologique

Les investigations de terrain menées par la société ENVOLIS le 30/08/2017 ont porté sur la réalisation de :

- **7 sondages de sols à la pelle mécanique, notés S1 à S7 et descendus entre 1,80 m/TN et 2,30 m/TN ;**
- **4 tests de perméabilité à charge constante, type Porchet, notés I1 à I4.**

Cette reconnaissance a porté sur l'ensemble de la zone d'étude avec des implantations espacées permettant de couvrir la totalité du projet et ainsi de permettre une vision relativement précise des types de sol présents au sein du site. La description détaillée de ces sols est rapportée dans les coupes pédologiques en annexe.

Le plan d'implantation des sondages et des tests de perméabilité est visible ci-dessous.

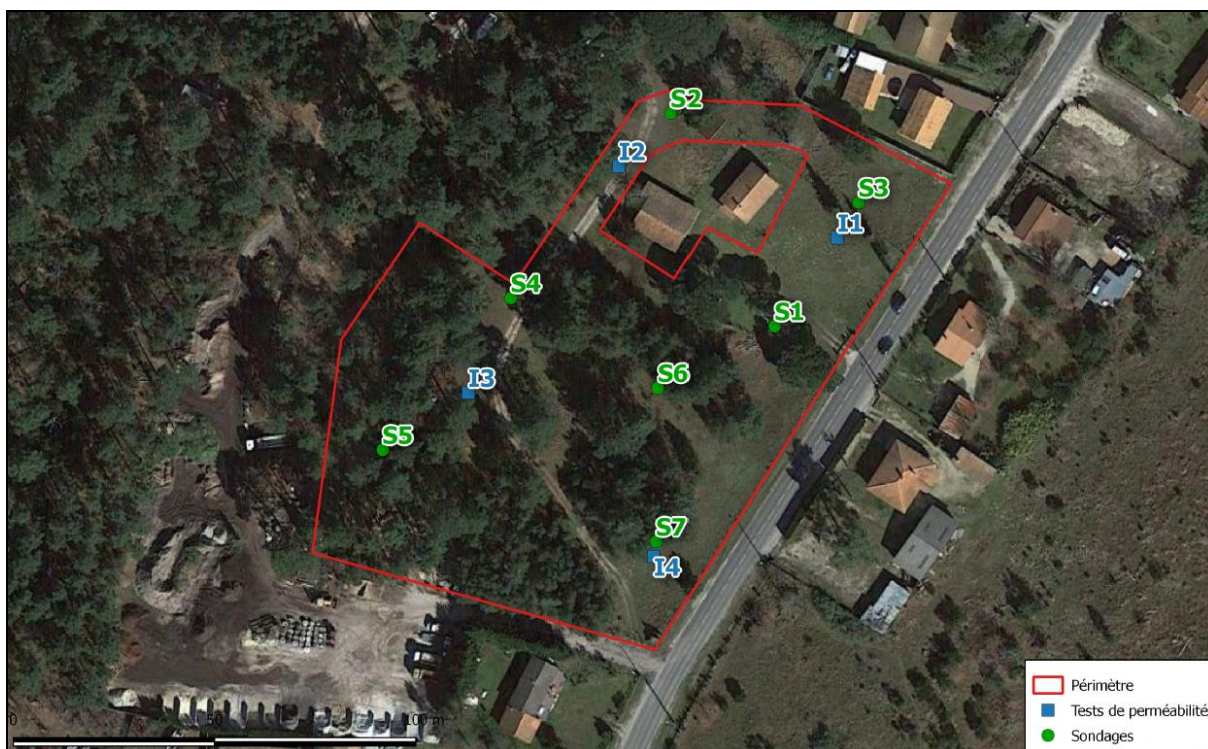


Figure 3 : Investigations de terrain (Source : ENVOLIS)

Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée sur l'ensemble des sondages. La synthèse des observations figure ci-après :

Sondage	Traits réductiques <0,5m	Traits réductiques 0,8 - 1,2m	Traits rédoxiques <0,25m	Traits rédoxiques <0,50m	Matière organique	Nappe	Zone Humide
S1	non	non	non	non	non	-	non
S2	non	non	non	non	non	-	non
S3	non	non	non	non	non	-	non
S4	non	non	non	non	non	-	non
S5	non	non	non	non	non	-	non
S6	non	non	non	non	non	-	non
S7	non	non	non	non	non	-	non

III. RESULTATS DE L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE

III.1. Contexte pédologique

Lors de la réalisation des investigations de terrain sur ce site, les sondages ont révélé la présence des horizons pédologiques qui sont les suivants :

- en surface, une fine litière végétale associée à de la mousse ou un recouvrement herbacé tapisse les horizons sous-jacents,

- le premier horizon pédologique est alors constitué d'une épaisseur de sable gris/beige à blanchâtre, de granulométrie fine, pouvant s'étendre jusqu'à 0,60 m/TN – 0,90 m/TN,
- un horizon aliotique plus ou moins induré constitue alors la couche inférieure, celui-ci pouvant être présent au sein des sables sous forme de blocs ponctuels,
- enfin, de 0,90 m/TN – 1,00 m/TN jusqu'au fond de fouille, les sols sont composés de sable gris, beige ou marron, fin à moyen.

Ainsi, les sols sont relativement homogènes sur l'ensemble du terrain d'étude : couches sableuses au sein desquelles est inclus un horizon aliotique.

III.2. Niveau piézométrique

Au jour de l'étude (30/08/2017, période de basses eaux), le toit de la nappe superficielle n'a été recoupé au droit d'aucun sondage. Elle se situait donc au-delà de 2,30 m/TN.

Cependant, en période de hautes eaux et d'après les traits hydromorphiques relevés, le niveau de la nappe est susceptible d'être moindre, de l'ordre de 0,60 m/TN à 0,90 m/TN.

III.3. Perméabilité

D'après les valeurs mesurées dans ces horizons, il ressort que les perméabilités sont bonnes, comprises entre $4,58 \times 10^{-5}$ m/s et $1,37 \times 10^{-4}$ m/s (cf. tableau en annexes).

L'infiltration des eaux pluviales dans le sol est donc possible, sous conditions.

IV. CONCLUSION

IV.1. Flore - Faune

Les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude ne représentent **pas d'intérêt communautaire** étant donné qu'ils ne sont pas inscrits au sein dans la Directive Habitats.

Le site d'étude est composé d'un mélange d'habitats forestiers (feuillus et résineux), de milieux ouverts (pelouses siliceuses) et de milieux sous influence urbaine et laissés à l'abandon. Il s'agit d'habitats très communs au niveau local, et retrouvés par ailleurs sur la commune de LANTON et à proximité directe du projet.

Au jour de l'investigation (30 août 2017), aucune espèce floristique ou faunistique d'intérêt patrimonial n'a été recensée.

Cependant, la plupart des espèces faunistiques bénéficient d'une protection nationale, voire communautaire comme pour le Lézard des murailles, qui reste tout de même une espèce très commune et non menacée.

L'avifaune constitue le taxon le plus abondant sur site. Les espèces recensées sont très communes et fréquentent les boisements du site. Elles sauront aisément migrer vers les boisements attenants de même nature lors de la phase d'aménagement.

IV.2. Zones Humides

Le projet de lotissement n'est pas concerné par la problématique des zones humides.

En effet, d'après l'expertise Zones Humides menée par la société ENVOLIS via les critères floristiques et pédologiques, aucune zone humide n'a été recensée au sein de l'emprise du projet.

**X. NOTE DE GESTION DES EAUX
PLUVIALES (SOURCE : CABINET GUENOLE –
GEOMETRE EXPERT)**

COMMUNE DE LANTON
PROJET DE LOTISSEMENT
SNC ESPRIT BASSIN

L'opération permettra de réaliser un lotissement composé de 15 lots destinés à recevoir des constructions à usage d'habitation plus un macro lot destiné à recevoir du logement social.

Les espaces verts communs ne sont pas exigés par le Plan Local d'Urbanisme.

PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Les travaux des aménagements extérieurs devraient se réaliser avant la fin de l'année 2018.

Dans le détail, on prévoit :

- Travaux de bucheronnage, débroussaillage, et nettoyage.
- Terrassement.
- Travaux d'assainissement d'eaux usées.
- Travaux d'assainissement eaux pluviales (drains et première couche de calcaire).
- Pose des bordures.
- Pose des réseaux.
- Finition calcaire voirie.
- Enrobés.
- Trottoirs, accotements et finition.

ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES :

Une infiltration prioritaire des eaux pluviales sur le site est préconisée par les services du SIBA.

Il n'est pas prévu un drainage des eaux souterraines mais uniquement un stockage pour une infiltration lente.

A ma connaissance, le Maître d'Ouvrage n'a pas réalisé d'autres opérations sur le même bassin versant.

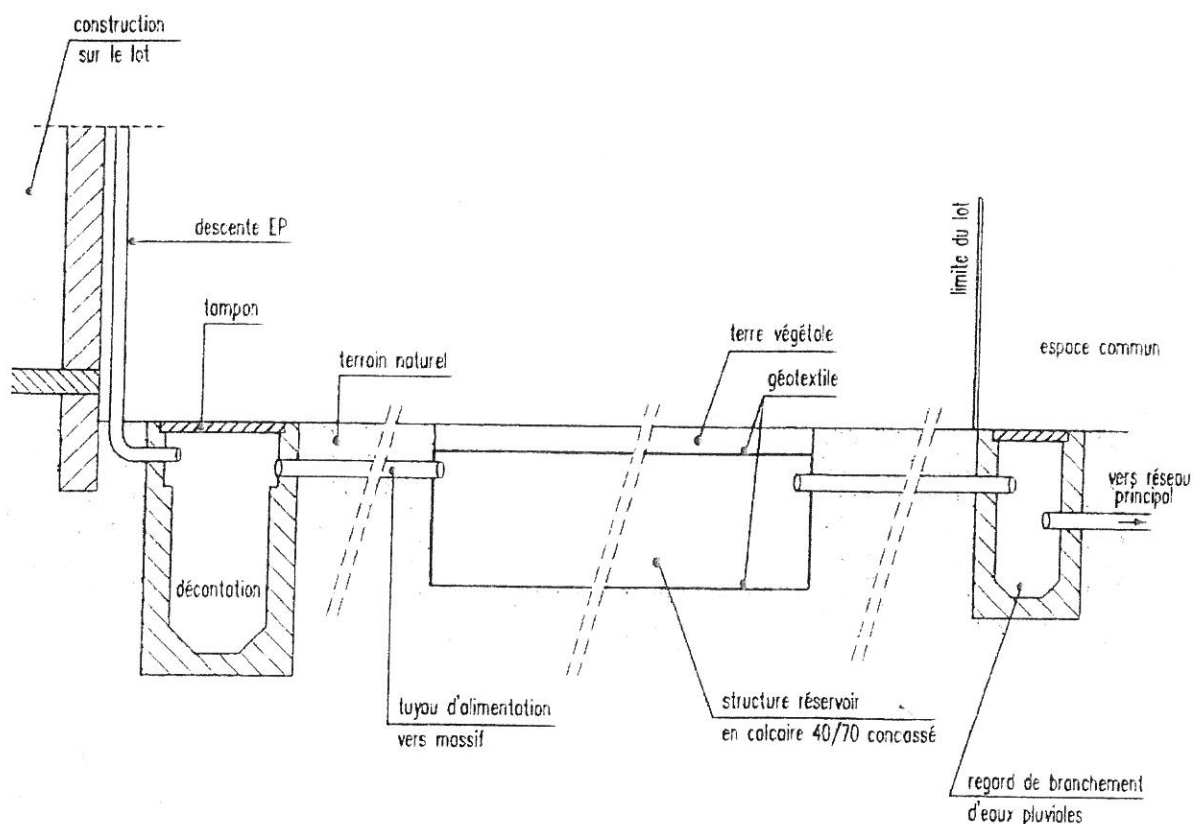
Traitement des eaux pluviales sur les parties communes :

Les eaux de ruissellement seront récupérées par les bordures-caniveaux. Des drains injecteurs seront installés dans les fondations en calcaire 40/70 et connectés aux grilles. Le drain situé dans l'axe de la fondation en diorite permettra un stockage des eaux pluviales avant l'infiltration lente dans le sol.

Traitement des eaux pluviales sur les parties privatives :

Les propriétaires des lots devront s'équiper de massifs de stockage privés pour éviter un rejet direct des eaux de ruissellement des parties imperméabilisées privatives. Une canalisation de petit diamètre sera connectée au regard d'eaux pluviales situé en façade de chaque lot depuis la partie haute du massif de stockage (surverse). Les regards de branchements seront reliés au drain autoroutier dans la fondation de la chaussée.

MASSIF DE STOCKAGE PRIVE



DESCRIPTIF ET DIMENSIONNEMENT DES DRAINS :

Caractéristiques :

Les drains perforés utilisés dans les chaussées à structure réservoir sont caractérisés par la répartition de leurs fentes, leur diamètre, leur longueur. Les drains sont en PVC, ils résistent à l'abrasion, aux différentes contraintes des matériaux environnants, à la corrosion. Ils sont légers et faciles à mettre en œuvre.

Il existe deux types de drains disponibles sur le marché : les drains routiers et les drains agricoles. Nous retiendrons les drains routiers pour ce type d'aménagement.

Position des fentes :

Le type de drain est choisi en fonction de son utilisation (pour la diffusion ou l'évacuation) :

- Dans le cas de la diffusion, les drains sans cunette sont à utiliser préférentiellement car ils permettent une bonne diffusion de l'eau dans toutes les directions, évitant toute stagnation de l'eau au sein de structure. C'est le type de drain qui sera retenu pour notre opération.
- dans le cas d'évacuation, des drains avec cunette doivent plutôt être utilisés car ils permettent une meilleure restitution de l'eau vers l'exutoire.

Diamètres :

Le diamètre des drains de diffusion et d'évacuation doit être supérieur à 150 millimètres pour éviter que le drain ne s'obstrue et pour permettre de les curer. Nous retiendrons des drains de Ø 200 bipeau CR 8 perforé 3/3 conformément au plan d'assainissement d'eaux pluviales.

Fonctions :

Les drains permettent :

La diffusion des eaux de ruissellement dans la structure et l'évacuation dans le cas d'une saturation (trop plein) ;

les drains sont placés en fond de réservoir et rejoignent un regard grille ou té de curage à l'aval de la structure ; Les drains d'évacuation permettent d'accélérer la fin de la vidange ce qui peut être intéressant lors d'orages successifs.

Dimensionnement :

L'évacuation des eaux se fera par infiltration après stockage dans la fondation de chaussée et après transit dans les drains et diffusion par les fentes.

Le stockage des eaux ne se fera pas uniquement dans les drains mais essentiellement dans les vides de la couche calcaire.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES :

L'opération sera équipée d'un réseau séparatif d'assainissement eaux usées.

Les réseaux internes seront de type séparatif et gravitaire et permettront la récupération des eaux usées de l'ensemble des lots.

Les canalisations principales seront en Ø 200 PVC CR8 avec une pente minimum de 5 mm/m et positionnées sous la voirie. Ce regard de visite permettra de réaliser le raccordement du futur réseau avec le réseau existant. Ce raccordement se fera sous la maîtrise d'œuvre du concessionnaire. Les canalisations de branchement seront en Ø 160 PVC CR8.

A chaque changement de direction du réseau principal, et au plus tous les 80 m sera installé un regard de visite Ø 800 avec un dispositif de fermeture en fonte. Chaque lot sera équipé d'un branchement individuel. Ces regards de branchements seront de type Ø 315 préfabriqués avec fermeture étanche RB 360.

Avant réception, il sera réalisé une inspection caméra vidéo du réseau posé ainsi qu'un test d'étanchéité conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992.

RESEAUX EXISTANTS :

Le long de la Rue de Bordeaux, on note la présence de l'électricité, l'éclairage, le téléphone, l'adduction d'eau potable et l'assainissement eaux usées. G.R.D.F. sera questionné quant à la présence (ou non) du réseau gaz.